

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée
Commission Thématique N°1 :
Gestion et protection de la ressource en eau souterraine

Compte rendu de la réunion du 18 décembre 2013
Mairie de Croisilles

Etaient présents :

Mr ALTERI Franco, Conseiller Municipal de Sailly-en-Ostrevent.
Mme BLIN Céline, animatrice du SAGE de la Sensée.
Mr BLONDEL Jean-Francois, représentant du Conseil Général du Pas-de-Calais.
Mr CAULIER Paul, représentant de Noréade.
Mr CLEMENT Grégory, représentant de la DDTM 62.
Mr COURTECUISSÉ Edouard, représentant de la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais.
Mr DEBALELAERE Michel, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.
Mr DELATTRE Dominique, Maire Adjoint de Saint-Martin-sur-Cojeul.
Mr DUE Gérard, Président de la Commission Thématique N°1.
Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douais.
Mr LEFEBVRE Eugène, Maire Adjoint de Bapaume.
Mme PICKAERT Ludivine, représentant de Noréade.
Mr QUENSON Daniel, Président du SIVAL, adjoint au maire de Roeux.
Mme TROUVE Caroline, représentant de la DDTM 59 direction territoriale de Douai-Cambrai
Mr THIEBAUT Fabrice, chargé de mission à l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

Absents, excusés :

Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mr AVRONSART Jean, Maire de Wancourt.
Mr BECQUES Michel, Maire Adjoint de Bapaume.
Mr BONNAVE Yves, Conseiller Municipal de Monchy-le-Preux.
Mr BOUSSEMARD Jean-Paul, Maire de Noreuil.
Mme BOUTTEMY Marie-Claire, Maire Adjointe de Frémicourt.
Mr BROUTIN François-Xavier, Conseiller Municipal de Bapaume.
Mr BULOT Christian, représentant de la Chambre d'Agriculture de Région Nord – Pas-de-Calais.
Mme CALVEZ-MAES Caroline, représentant la DREAL Nord- Pas-de-Calais.
Mr CANDAT Jean-Louis, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.
Mr CARDIN Christian, représentant du BRGM.
Mr CAVENAILE Michel, représentant de la Communauté de Commune d'Osartis.
Mme CIGLIANA Sylviane, représentant de la DDTM Nord.
Mme CHUQUET Karine, représentant les VNF.
Mr CHRZAN René, représentant la conserverie BPL.
Mme COMELLI Renée, Maire de Pelves.

Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.
Mr COTTEL Jean-Jacques, Conseil Général du Pas-de-Calais.
Mr COURTECUISSÉ André, représentant de la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais.
Mr DACQUET Félix, Président du SIVOM Vallée du Cojeul.
Mr DANIEL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Mr DE GUILLEBON DE RESNES Christophe, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles, exploitants et ruraux du Pas-de-Calais.
Mr DELAMBRE Henri, représentant le Comité Sensée Environnement MNLE.
Mr DELMOTTE Michel, Maire de Boisieux-St-Marc.
Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant du SIRA.
Mme DEROUBAIX Anne-Sophie, Maire de Sailly-en-Ostrevant.
Mr DESMAREST Pierre, Directeur de l'Agence d'Arras Compagnie Générale des Eaux.
Mme DESMAZIERES Martine, Conseillère Municipale de Oisy-le-Verger.
Mr DEWULF Jacques, représentant de la DDAF du Nord.
Mr DHENRY Bernard, représentant de l'association Trinquise Environnement.
Mr DURBISE Denis, représentant du Conseil Général du Pas-de-Calais.
Mr DURIEZ Régis, représentant de l'association du MNLE.
Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.
Mr FICHEUX Michel, Président du SIABE.
Mme FINET Myriam, représentant la Communauté de Communes des Vertes Vallées.
Mr GLACET Jean-Marie, représentant de la Chambre d'Agriculture du Nord.
Mr GODART Gérald, Conseiller Municipal de Ficheux.
Mr GRATEPANCHE Dominique, Conseiller Municipal de Monchecourt.
Mr HECQUET Claude, Maire d'Hamblain-les-Près.
Mr HENNEBICQ Michel, représentant la FDSEA.
Mr HOQUET Jean-Claude, Conseiller Général du Pas-de-Calais.
Mr JEDELE Julien, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr LACROIX André, Maire de Fresnes-les-Montauban.
Mr LALOUX Vincent, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.
Mr LECLERCQ Didier, Conseiller Municipal de Sailly-en-Ostrevant.
Mme LEDDA Carole, représentant de la Direction du Développement Local, service eau-hydraulique.
Mr LEMAY Jean-Charles, représentant le SCOT du Douaisis.
Mr LEPRETRE André, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.
Mme LETURCQ Françoise, Maire adjointe d'Hermies.
Mme LEVEQUE Camille, représentant la FNSEA.
Mr LEVEQUE Jean, représentant le Comité Sensée Environnement, MNLE.
Mr LEVIS Jean-Claude, Maire de Neuville-Vitasse.
Mr LIBERAL Jean-Maurice, Conseiller Municipal de Lécuse.
Mme MERLIN Brigitte, Conseiller Municipal de Saint-Léger.
Mr MICONNET Richard, Maire Adjoint de Boiry-Becquerelle.
Mr MROZ Rodrigue, Maire de Récourt.
Mr NORMAND Arnold, Maire de Roeux.
Mr OSTE Bertrand, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr PALMIOTTI Sébastien, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Mr PETIT Marcelin, représentant l'association du Trinquise Environnement.
Mme PICQUE Odille, représentant l'association du MNLE.
Mr POULAIN Gilles, Maire de Brunémont.
Mr ROUSSEL Eric, Maire Adjoint de Pelves.
Mr ROUSSEZ Yves, représentant du Syndicat de faucardement de la Sensée.

Mr TABARY Daniel, Maire de Fremicourt.

Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.

Mr TOUZE Sébastien, représentant la CAPH.

Mme VANRENTERGHEM Magdalena, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du
Cambrésis.

Mr VERLEENE Gérard, Maire Adjoint de Beugnâtre.

Mr DUE Gérard introduit la réunion en remerciant les participants et cède ensuite la parole à Mr THIEBAUT Fabrice.

Mr THIEBAUT Fabrice présente la nouvelle animatrice du SAGE, Mme BLIN Céline en précisant que l'ancienne animatrice Mme AINAOUI Méline est retournée dans sa région natale. Il explique que le SAGE en est à la phase d'état des lieux avec la phase de l'état final qui a été validée. Il ajoute que la validation des documents de diagnostic et de scénario tendanciel est prévue pour le 1^{er} semestre 2014 avec ensuite la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), du règlement et de l'évaluation environnementale avec l'objectif d'une consultation et d'une validation préfectorale pour 2015. Il informe que la CLE a été réunie le 26 novembre 2013, et qu'un délai de 2 mois sera laissé aux membres des commissions pour faire parvenir à l'Institution leurs remarques sur les documents du diagnostic et du scénario tendanciel.

Mme BLIN Céline prend ensuite la parole pour présenter les documents de diagnostic et de scénario tendanciel.

La présentation est jointe en annexe.

Mme BLIN Céline demande s'il y a des questions ou des remarques.

Mr THIEBAUT Fabrice informe que la partie concernant le projet du Canal Seine-Nord est trop précise et qu'elle sera modifiée selon les données du rapport de Mr Pauvros et en étant plus globale. Il précise que c'est une demande des VNF qui a été faite dans une réunion de commission thématique précédente.

Mr DUE Gérard rappelle que la validation du document final du SAGE est prévue pour 2015, et qu'il servira à l'élaboration des SCOT dont celui du Sud-Artois dont la préparation doit normalement débutée en 2014.

Mr THIEBAUT Fabrice demande si les tendances présentées semblent correctes.

Mr COURTECUISSÉ Edouard trouve que pour le sujet de la climatologie, les données sont présentées comme une affirmation et non comme une tendance. Or avec ces données, les activités futures seront bloquées.

Mr HERBO Gustave répond que l'on ne parle pas dans ce document de bloquer une ou des activités. C'est juste un constat des tendances potentielles de l'évolution du climat.

Mr COURTECUISSÉ Edouard juge que les données climatiques sont présentées de manière à ce que tout soit blanc ou noir.

Mr THIEBAUT Fabrice ajoute que peut être les chiffres peuvent être discutés mais que normalement la tendance est bien à l'augmentation de la température.

Mr HERBO Gustave explique que peu de scientifiques disent le contraire. Tout montre que la température va monter. Pour lui, les chiffres présentés dans le document ne sont pas les plus pessimistes. En effet les chercheurs les plus alarmistes donnent une augmentation de plus

de 9°C d'ici la fin du siècle, ce qui correspond pour eux à la fin de l'espèce humaine. Pour lui, il y a bien des risques d'une forte augmentation.

Mr COURTECUISSÉ Edouard considère que de la manière dont les données sont présentées, cela signifie que ce sera de cette façon et pas d'une autre. Pour lui malgré les progrès de la société, il faut rester humble envers la nature.

Mr HERBO Gustave dit que c'est un principe de précaution. Il prend l'exemple du cas de Métaeurop, du cas de l'amiante, de l'usine à Toulouse... Il faut prendre en compte l'emprise de l'homme sur la nature.

Mr QUENSON Daniel trouve que l'on ne se préoccupe pas assez des perchlorates. Cela touche de nombreux captages, il y a des restrictions en cours, on ne parle pas comment cela va évoluer.

Mr CAULIER Paul ajoute que ce sujet est connu depuis un siècle. Au niveau de la dangerosité des perchlorates, les scientifiques ne sont pas d'accord. Les préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont pris des restrictions, mais ce n'est pas le cas de tous les départements. On retrouve ainsi des communes avec 0µg/l de perchlorates dans l'eau et d'autres avec 50 µg/l. Or il y a des risques pour les bébés et les femmes enceintes.

Mr QUENSON Daniel explique que l'ARS a lancé une étude avec un résultat en fin d'année, or il n'y a rien de publié.

Mr CAULIER Paul ne trouve pas cela normal non plus, d'autant plus qu'ils ont tous les éléments et des mesures réalisées.

Mr QUENSON Daniel est d'accord. Il n'y a pas de résultat mais les mesures sur les départements sont toujours en place.

Mr THIEBAUT Fabrice ajoute que l'on peut parler des mesures dans le document.

Mr QUENSON Daniel informe qu'il y avait des travaux de forages de prévu sur Bapaume, or ceux-ci ont été annulés car les perchlorates ont été signalés.

Mr HERBO Gustave explique que le problème est venu de Lille. En effet, Lille a deux forages dont l'un a déjà des perchlorates. En posséder un deuxième avec le même composé chimique, n'intéressait pas Lille.

Mr QUENSON Daniel cite la Picardie qui n'a pas de protection contre les perchlorates.

Mr HERBO Gustave fait remarquer qu'à Flers-en-Escrebieux, il y a des perchlorates d'un côté de la route mais pas de l'autre.

Mr DUE Gérard juge que c'est à cause des médias, qui lancent des accusations pour faire du chiffre. Il pense que les journalistes devraient suivre leurs dossiers. Avec ces articles, le préfet est obligé de réagir.

Mr HERBO Gustave trouve que l'on ne parle pas des perturbateurs endocriniens.

Mr QUENSON Daniel ajoute que la recherche trouve toujours des résultats de plus en plus pointus.

Mr CAULIER Paul informe que le modèle hydraulique n'est pas bon avec une pression sur la ressource qui est à relativiser. Selon lui, la pluie efficace n'est pas de 20% mais de 80%.

Mr THIEBAUT Fabrice répond que globalement il y a bien une pression sur la ressource, qui se répercute sur les milieux superficiels. Ainsi on observe le recul des sources vers l'aval comme par exemple à St Leger où la Sensée n'est plus visible.

Mr CAULIER Paul explique qu'il y a une baisse de niveau pour drainer.

Mr HERBO Gustave pense que le canal du Nord a une influence sur la nappe même si cela est nié par VNF. Il cite le projet de canal Seine-Nord Europe et de son étanchéité. Le nouveau rapport le préconise moins étanche or dans ce cas pour lui, l'eau ira dans l'autre sens que pour le cas du canal du Nord, c'est-à-dire que l'eau ira du canal vers la nappe. Mais l'eau risque d'être polluée par les rejets des péniches, les accidents... avec des conséquences sur l'eau potable. Pour lui cela fait beaucoup de risques. En plus de cela, une écluse sera retirée, il se demande se que cela va induire sur le projet.

Mr CAULIER Paul répond que le canal sera plus enfoncé.

Mr QUENSON Daniel relève que l'on a des chiffres de prélèvements d'eau pour l'agriculture, l'irrigation... C'est donc surveillé, or on voit souvent des arrosages notamment l'été.

Mr COURTECUISSÉ Edouard informe que le plus efficace pour l'arrosage est de passer deux fois sur les cultures en utilisant moins d'eau au lieu de passer une fois avec beaucoup d'eau. Donc cela augmente le temps d'arrosage. De plus, les agriculteurs ont de moins en moins le droit de mélanger les produits phytosanitaires, à cause des réactions que cela peut engendrer, donc les engins de pulvérisation sont aussi plus présents dans les champs.

Mme PICKAERT Ludivine signale que le volume des prélèvements n'a pas augmenté depuis 30 ans. Il faut regarder pour cela les données du BRGM par catégorie.

Mr THIEBAUT Fabrice réplique que les champs captant et l'étude menée en 2000 par le MNLE, montre une augmentation des prélèvements.

Mr CAULIER Paul explique que les précipitations ne sont pas constantes d'une année à l'autre. Il ajoute que la pluie efficace devrait augmenter avec un accroissement de la recharge en eau l'hiver. Sur Lesquin (SAGE Marque Deûle), il y a une tendance à l'élévation de la température.

Mr HERBO Gustave pense que la station climatique à Epinoy a des résultats différents car le climat est différent de celui de Lesquin.

Mr THIEBAUT Fabrice pense qu'il faut effectivement prendre en compte les tendances du climat. Il ajoute qu'il n'y aura pas d'augmentation de la consommation par l'agriculture. Par contre les usages domestiques sont à prendre en compte pour l'eau. Il continue ensuite sur la pression qui s'exerce sur les ménages ainsi que les contraintes. En effet, il n'y a pas de

contrainte pour les agglomérations situées hors du bassin versant de la Sensée et qui utilisent l'eau de la Sensée. Ainsi lors d'un arrêté de sécheresse, les ménages situés sur le bassin versant sont concernés, mais pas ceux situés à l'extérieur du bassin, il y a donc une incohérence. Il serait plus judicieux de prendre un arrêté sécheresse à l'échelle du département par exemple. Il explique que le document de l'état des lieux a permis de mettre en évidence des constats. Actuellement le document de diagnostic existe, il va falloir passer au PAGD pour fixer les objectifs de gestion et pour cibler les actions à prendre sur des périodes de 5, 10 ou 15 ans. C'est aux acteurs du SAGE de définir cette période.

Mr HERBO Gustave informe qu'au sujet des coulées de boues, il y a sur St Leger, des actions qui se mettent en place. Sur l'Atrébatie, des haies et des fascines ont été plantées pour avoir des coulées moins importantes. Pour lui, tout le monde a un intérêt à empêcher les coulées de boues car c'est la bonne terre qui est érodée.

Mr COURTECUISSÉ Edouard ajoute que ces techniques ne sont pas toujours suffisantes. De plus, les propriétaires ne donnent pas toujours leur autorisation pour placer la haie au bon endroit.

Mr THIEBAUT Fabrice est d'accord même si avec le SAGE il y a des actions qui sont menées à côté. Il pense qu'il faut aller plus loin en prenant en compte l'ensemble du bassin-versant. Ceci doit être repris dans le SAGE.

Mr HERBO Gustave fait remarquer que certains agriculteurs cultivent à ras du bitume, avec des fossés qui sont absents.

Mr COURTECUISSÉ Edouard déclare qu'il faut le signaler pour que les fossés soient remis en place. Il note aussi que les fossés sont de plus en plus touchés par des déchets. Les agriculteurs sont obligés de faire le tour des parcelles pour les ramasser, notamment au moment des récoltes afin qu'ils ne se retrouvent pas dans les machines.

Mr HERBO Gustave ajoute que le long de la départementale, il ne reste pas beaucoup d'endroits où les fossés sont réservés. Il y a aussi le problème des engins agricoles qui sont de plus en plus larges.

Mr QUENSON Daniel explique que cela entraîne un phénomène de tassage des terres induisant une baisse de l'infiltration de l'eau.

Mr COURTECUISSÉ Edouard précise que les agriculteurs n'ont aucun intérêt à tasser leurs terres car il y a encore plus de terre qui est érodée ensuite.

Mr CLEMENT Grégory demande s'il y a un seuil de prélèvement de la ressource en eau à ne pas dépasser.

Mr THIEBAUT Fabrice répond qu'il faudrait définir le débit minimum biologique, ou alors c'est au SAGE de fixer des limites dans le règlement en imposant des chiffres par usages.

Mr CLEMENT Grégory veut savoir s'il y a un état du réseau de distribution.

Mr THIEBAUT Fabrice précise que l'Institution n'en a pas.

Mr DUE Gérard informe que dès qu'une commune entre dans un nouveau syndicat, une étude est lancée. Pour son syndicat, le réseau des communes nouvellement rattachées n'est pas en très bon état.

Mr QUENSON Daniel parle qu'il ne faut pas déresponsabiliser les gens. Il existe une loi de 2012 qui indique qu'un ménage ne peut pas payer plus de deux fois sa consommation habituelle s'il peut prouver qu'il n'a pas vu la fuite. Cela a été le cas dans la commune de Roeux, où deux ménages ont tiré plus de 10 000m³ à eux deux. Il précise que c'est un réseau de Noréade.

Mr DUE Gérard cite les SPANC pour la pollution domestique. Il ajoute qu'il y a de la police à faire pour réprimander les gens. Il considère que chacun doit prendre ses responsabilités.

Mr QUENSON Daniel précise qu'il n'y a pas que les agriculteurs qui jouent un rôle sur la mauvaise qualité de l'eau, il y a aussi les ménages.

Mr DUE Gérard déclare qu'il y a une méconnaissance de la pollution que l'on engendre. C'est le cas notamment pour les agriculteurs. Mais il pense qu'en tant qu'élus, il faut agir. Quand il y a une atteinte du cours d'eau, tout le monde paye. Il trouve qu'il serait bien de développer l'information nationale avec des flashes. Pareil pour les déchets que l'on retrouve aux abords de l'autoroute.

Mr QUENSON Daniel indique que tout est à disposition.

Mr DUE Gérard pense que tout va finir par être pollué, car les gens partent du principe que s'ils payent, ils ont le droit.

Mr HERBO Gustave trouve qu'effectivement, il n'y a plus de civilité nulle part.

Mr DUE Gérard est d'accord et seule reste la solution de verbaliser. Il a le cas avec un agriculteur. Pour lui, les jeunes c'est encore pire.

Mr COURTECUISSÉ Edouard est indigné car Mr DUE ne parle que des agriculteurs, or il n'y a pas qu'eux.

Mr DUE Gérard réfute cela. Mais il constate qu'il y a des déchets dans les chemins alors que la déchetterie est à côté.

Mr QUENSON Daniel ajoute qu'il faudrait faire de l'éducation à l'école.

Mr HERBO Gustave informe qu'il fait de la sensibilisation dans les écoles depuis de nombreuses années. Or certains ne sont plus écoliers maintenant, ils sont adultes. Mais il pense qu'ils ont oublié.

Mr DUE Gérard termine la réunion en remerciant les participants. Il leur rappelle que les remarques sur les documents sont à faire parvenir à l'Institution dans un délai de deux mois.